sismologiques et en accroissant substantiellement la recherche en matière de vérification. J'invite instamment tous les membres à s'interroger sur la façon dont leurs ressources propres et leurs circonstances particulières peuvent contribuer au processus de contrôle des armements. La question est essentiellement la même que pour le développement. Comme la sélectivité s'impose, quelle contribution pouvez-vous apporter?

Je viens de vous présenter un écheveau de problèmes économiques et politiques compliqués qui commandent la réflexion. Dans quelle mesure l'ONU peut-elle y répondre? La question est urgente, parce que l'Organisation et ses institutions spécialisées se penchent sur la quasi totalité des problèmes humains.

La capacité qu'a l'ONU de gérer les situations de crise a été sérieusement mise en doute par des divisions au sein du Conseil de sécurité, par l'érosion du partage statutaire des pouvoirs entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée, et par une série de résolutions inopérantes. L'introduction d'éléments polémiques étrangers dans les débats des institutions spécialisées s'est faite de plus en plus fréquente, portant atteinte à leur efficacité et à leur crédibilité. Les porte-parole de membres clés de l'ONU ont exprimé leur scepticisme concernant l'Organisation.

Si nous voulons faire pièce à ces critiques de l'ONU - qui viennent autant de l'extérieur que de l'intérieur -, nous devons lier plus étroitement nos politiques et notre comportement aux principes énoncés dans la Charte.

Nous devons en outre rappeler vigoureusement les remarquables contributions de l'ONU au développement du droit international. Comme l'expliquait éloquemment le Secrétaire général dans une déclaration prononcée le mois dernier à Montréal, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle unique et absolument essentiel dans la promotion de la règle de droit. Seule l'UNU, qui représente pratiquement toute la communauté internationale, est capable de jouer ce rôle.

Cette année, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a réussi à produire un document qui fera époque, soit une constitution globale pour les océans du monde. La Conférence n'aurait pu produire une convention aussi englobante sans l'appui actif et la participation concrète de toutes les nations pendant les longues années qu'ont duré les négociations. Nous regrettons vivement qu'elle n'ait pu adopter le texte de la Convention par consensus. Aucun État ne peut ignorer le régime que